

tions semblent s'accroître, le ministre songerait-il à nommer un commissaire spécial, étranger à la Commission, pour étudier ces problèmes et formuler dans les plus brefs délais une recommandation à cet égard?

**L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, le député se préoccupe beaucoup de la question depuis un an et il a fait par écrit plusieurs propositions utiles qui, toutes, ont été prises en considération. Une étude en profondeur de toute l'administration se fait en même temps que la préparation du projet de loi, et nous procéderons à des changements fondamentaux dans l'administration lorsque nous présenterons le bill.

\* \* \*

### LES GRAINS

#### LE COLZA—LE CONTINGENTEMENT DES LIVRAISONS— DEMANDE DE DÉPÔT DU RÈGLEMENT

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre comptable de la Commission du blé une question à propos de la confusion causée par la graine de colza. Le ministre voudrait-il indiquer à la Chambre depuis combien de temps la graine de colza est contingentée par la Commission canadienne du blé, et est-il disposé à déposer le règlement en vertu duquel cette production est soumise à des quotas?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, la Commission du blé a établi des contingents pour la graine de colza depuis quelque temps dans le cadre de la responsabilité générale, afin de s'assurer que les installations de manutention sont réparties équitablement entre les diverses céréales. Je n'ai pas les dates précises sous la main, mais je les obtiendrai volontiers pour les transmettre au député.

**M. Woolliams:** J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Il y a des centaines de producteurs dont les carnets de permis auraient été confisqués par des agents par suite d'un malentendu. D'abord, ils avaient passé un contrat à long terme sur la base de contingents, et les agents d'élevateur et les producteurs le savaient. Ces gens-là vont-ils de fait être accusés de délit aux termes de la loi?

**L'hon. M. Lang:** Monsieur l'Orateur, je serai heureux de me renseigner sur les cas particuliers auxquels le député a fait allusion s'il veut bien me donner les renseignements. Le système de quotas n'a pas été modifié soudainement ou récemment, mais il se peut qu'il y ait eu des malentendus. Je me ferai un plaisir de me renseigner.

**M. Woolliams:** Monsieur l'Orateur, étant donné que le ministre va se renseigner et qu'il ne nous a pas encore dit depuis quand la graine de colza est contingentée, examinerait-il le cas des producteurs qui ont passé des contrats à long terme et dont les espoirs ont été frustrés complètement par de discrets décrets du conseil?

[Plus tard]

Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. C'est la deuxième fois que la chose m'arrive dernièrement. J'ai posé une question que je crois réglementaire.

Elle est très importante, puisqu'elle touche des milliers de gens de l'Ouest canadien, et elle a trait à leurs moyens de subsistance. Le ministre voulait répondre à la question et il se préparait à le faire quand vous l'en avez empêché.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je comprends. Le ministre aurait peut-être dû être autorisé à répondre.

**L'hon. M. Lang:** Merci beaucoup, monsieur l'Orateur. Les contingents pour la graine de colza sont en vigueur depuis un certain temps.

**M. Woolliams:** Depuis combien de temps?

**L'hon. M. Lang:** Tout dépend de ce à quoi pense le député, monsieur l'Orateur. Les contingents de graines de colza pour les usines de broyage existent depuis un an, tandis que pour les producteurs ils existent depuis plusieurs années. Il n'y a eu aucun changement récent et, bien entendu, les contrats conclus par certains producteurs ne peuvent l'emporter sur le régime de contingentement. Je veux bien répondre, monsieur l'Orateur, mais je suis sûr que la plupart des cultivateurs connaissent la réponse, et ce n'est pas la non-réponse, qui me préoccupait.

**M. Woolliams:** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre. Si ce qu'il vient de déclarer est exact, et je ne veux pas mettre en doute sa parole car il dispose des renseignements de son ministère, pourquoi a-t-on permis à des milliers de producteurs de l'Ouest de passer des contrats sans tenir compte des contingents régissant la vente de la graine de colza et d'autres denrées, sans que le ministre ou son ministère intervienne?

**L'hon. M. Lang:** Monsieur l'Orateur, j'aurais cru que le député, qui est beaucoup plus versé en droit qu'en matière de grain, saurait que la question des contrats entre particuliers est non seulement une affaire de juridiction provinciale dans la plupart des cas, mais aussi une question au sujet de laquelle il est très difficile d'anticiper.

#### L'ÉCHEC DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE—L'AIDE AUX FERMIERS DE L'OUEST

**M. Paul Yewchuk (Athabasca):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre chargé de la Commission du blé. Étant donné qu'il n'y a pas eu d'accord sur les prix du grain à la conférence des Nations Unies à Genève, quel conseil le ministre donnera-t-il aux agriculteurs pour la culture du blé au cours de la prochaine campagne car le moment des semences est venu dans cette région?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, nous croyons toujours pouvoir communiquer aux producteurs avant le 1<sup>er</sup> mars, un lot de renseignements qui pourraient les aider dans le choix des semences. Bien sûr, quant aux accords mêmes sur le grain, j'ai déjà indiqué qu'il y avait eu une coopération appréciable sur les prix de même qu'une certaine entente sur l'établissement des prix même sans un minimum réel, aux termes des accords sur le grain. Par conséquent rien n'a tellement changé à la suite des événements à Genève.